

II - Structures d'exercice

Il existe une grande variété de possibilités pour l'exercice en commun (association, SCP, SELAS ou SELAFA, ...). A noter que le champ d'observation de l'Observatoire dans ce cahier est celui des structures d'exercice et non pas les structures de moyens. Les évolutions des effectifs observés dans les différentes catégories sont à apprécier en fonction de la structuration de la profession dans le temps : l'association était la première forme d'exercice en commun avant la Loi du 29 novembre 1966 instituant les SCP, quand les SEL ont été instituées par la Loi du 31 décembre 1990.

Au-delà du statut juridique et des différences de fonctionnement statutaires des différentes structures d'exercice accessibles aux avocats, se posent notamment de nombreuses considérations patrimoniales (patrimoine privé versus professionnel), fiscales (impôt sur le revenu, IR, ou impôt société, IS, charges d'investissement amortissables), sociales ... et de responsabilité. Dans ce cahier, le propos n'est pas d'argumenter sur les avantages et inconvénients de chacune des structures existantes mais plutôt de dresser la cartographie de ce qui est pratiqué aujourd'hui. Le cahier relatif aux revenus complètera cette approche.

En matière de groupements, on relève parmi les évolutions marquantes le recul des Sociétés Civiles Professionnelles (SCP), dans une moindre mesure, celui des associations et, inversement, la rapide montée en puissance des SEL, en particulier celle des SELARL.

L'Observatoire s'est intéressé à comparer la répartition des différentes structures d'exercice des activités juridiques avec celles de deux autres secteurs d'activité que l'on peut considérer comme proches, (activités comptables et activités de conseil en gestion -code NAF 741 C et 741G). Cette comparaison nous amène à constater que si ce secteur d'activité, composé majoritairement d'avocats, se structure petit à petit, il l'est en fait très peu dès lors qu'on le met en perspective avec les deux autres.

Nous ne pouvons que regretter que les chiffres à notre disposition à l'heure actuelle, ne nous permettent pas, d'une part, de savoir quelle est la part de création pure dans chaque catégorie et celle relative aux mutations de statut, et d'autre part, de mesurer l'importance des migrations d'un statut à l'autre. C'est-à-dire le nombre d'entreprises individuelles qui se transforment en sociétés, l'effectif de sociétés civiles et professionnelles qui évoluent vers une structure plus capitalistique.

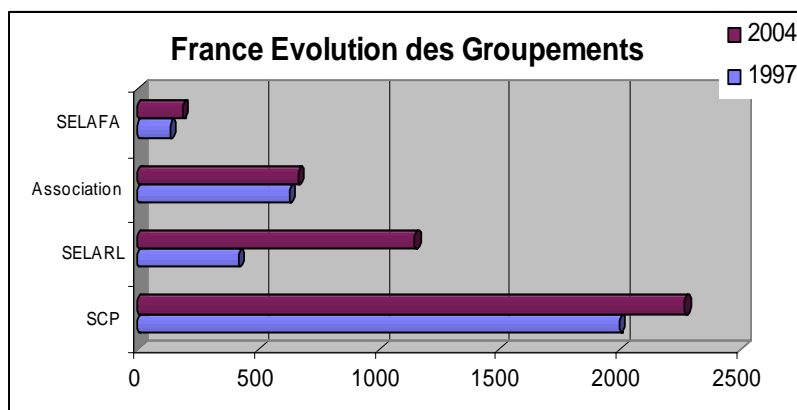
II a - France - Avocats - Evolution des groupements

Total groupements France	1997	2000	2003	2004	Evolution 2004/ 1997	Part 1997	Part 2004
SCP	1997	2138	2262	2267	13,5%	61,1%	51,2%
SELARL	418	721	989	1148	174,6%	12,8%	25,9%
Association	628	647	645	663	5,6%	19,2%	15,0%
SELAFA	132	246	221	188	42,4%	4,0%	4,2%
SELAS			34	59	73,5%	0,0%	1,3%
Partnerships	44	44	40	38	42,4%	1,3%	0,9%
Sociétés en participation	32	26	24	31	-3,1%	1,0%	0,7%
EUURL	14	18	18	27	0,5	0,4%	0,6%
SELCA	0	2	5	8	300,0%	0,0%	0,2%
Soc. étrangères autres que les partnerships	3	0	1	1	-66,7%	0,1%	0,0%
Total France	3268	3842	4239	4430	35,6%	100,0%	100,0%

Source Dacs Ministère de la justice – 1^{er} janvier 2004

En huit ans, le nombre de groupements a augmenté de 35,8 %, soit 4,5 % de croissance moyenne annuelle. La forme juridique qui augmente le plus sur la période est la SELARL dont l'effectif, avec une croissance de 174,6 %, représente maintenant la moitié de l'effectif des SCP ; le poids relatif de cette structure par rapport au nombre total de groupements augmente de 13 points en huit ans. Les SELAS, qui n'existent que depuis deux ans, progressent également (73,5 %). Même si, leur effectif est encore faible, elles sont déjà plus nombreuses que les sociétés en participation et les EUURL. La

progression de ces structures d'exercice se fait au détriment des SCP qui perdent 10 points de part relative sur la période d'observation. Le nombre des associations reste quasiment stable sur la période, ce qui fait que ce type de groupement perd presque 4 points de part relative, en huit ans. Deux types de structures connaissent une évolution négative. Il s'agit des sociétés en participation, plutôt adaptées au montage de réseaux et des sociétés étrangères autres que les partnerships dont l'effectif reste extrêmement faible. A noter que, le poids de l'Île-de-France et l'impact de ses évolutions sur la tendance nationale est moins important, en ce qui concerne les groupements, qu'en ce qui concerne la démographie ou les modes d'exercice.



Si l'on regroupe les SEL, on constate que ce type de structure connaît une évolution de 144 %, en huit ans, et représente aujourd'hui 30 % des structures.

Au sein des SEL, les SELARL représentent 85,4 % du total, les SELAFA, 14 %, les SELAS, 4,4 % et les SELCA, 0,6 %.

Evolution des structures d'exercice – détail par région

	1997	Part régionale en 1997	2004	Part régionale en 2004	Evolution 2004/1997
Total Alsace	85	2,60%	98	2,2%	15,3%
Total Aquitaine	140	4,28%	193	4,4%	37,9%
Total Auvergne	54	1,65%	70	1,6%	29,6%
Total Basse Normandie	53	1,62%	55	1,2%	3,8%
Total Bourgogne	51	1,56%	80	1,8%	56,9%
Total Bretagne	115	3,52%	157	3,5%	36,5%
Total Centre	84	2,57%	110	2,5%	31,0%
Total Champagne Ardenne	57	1,74%	63	1,4%	10,5%
Total Corse	18	0,55%	16	0,4%	-11,1%
Total DOM TOM	50	1,53%	76	1,7%	52,0%
Total Franche Comté	42	1,29%	46	1,0%	9,5%
Total Haute Normandie	73	2,23%	110	2,5%	50,7%
Total Ile de France	1097	33,57%	1514	34,2%	38,0%
Total Ile de France II	180	5,51%	252	5,7%	40,0%
Total Languedoc Roussillon	135	4,13%	161	3,6%	19,3%
Total Limousin	19	0,58%	29	0,7%	52,6%
Total Lorraine	93	2,85%	111	2,5%	19,4%
Total Midi Pyrénées	134	4,10%	164	3,7%	22,4%
Total Nord Pas de Calais	127	3,89%	176	4,0%	38,6%
Total Pays de la Loire	114	3,49%	127	2,9%	11,4%
Total PACA	260	7,96%	404	9,1%	55,4%
Total Picardie	69	2,11%	85	1,9%	23,2%
Total Poitou Charente	89	2,72%	105	2,4%	18,0%
Total Rhône Alpes	309	9,46%	480	10,8%	55,3%
Total groupements France	3268	100,00%	4430	100,0%	35,6%

Source Dacs Ministère de la justice – 1^{er} janvier 2004

En huit ans, les évolutions des groupements d'exercice au niveau régional sont toutes positives, mis à part la Corse qui enregistre un repli de 11 %. Région par région, les taux de croissance sont non seulement positifs mais à deux chiffres, sauf pour les régions Franche-Comté et Basse-Normandie. 11 régions connaissent des évolutions supérieures à la moyenne nationale qui est de

35,6 %. Il s'agit de l'Aquitaine, la Bourgogne, la Bretagne, les DOM-TOM, la Haute-Normandie, l'Île-de-France, le Limousin, le Nord-Pas-de-Calais, les régions PACA et Rhône-Alpes. Dans ces régions le nombre de groupements augmente plus vite que la moyenne nationale.

On peut s'étonner que les groupements soient sous-représentés en Île-de-France. En effet, la première région de France qui représente 48,9 % de l'effectif des avocats en 2004, ne représente que 34,2 % des groupements. À noter que sur ce sujet les barreaux de Paris et Nanterre se différencient des autres barreaux de la région. En région PACA on retrouve à peu de choses près le même pourcentage qu'il s'agisse de démographie ou de groupements (respectivement 9,3 % et 9,1 %).

La région Rhône-Alpes, à l'inverse, qui regroupe 8 % de l'effectif des avocats en France, concentre plus de 10 % des groupements de France. Dans d'autres régions, la part régionale des groupements est plus importante que la part régionale démographique, mais dans de plus faibles proportions.

SCP

	1997	Part régionale 1997	2004	Part régionale 2004	Evolution 2004/ 1997
Total Alsace	27	1,4%	33	1,5%	22,2%
Total Aquitaine	90	4,5%	112	4,9%	24,4%
Total Auvergne	37	1,9%	44	1,9%	18,9%
Total Basse - Normandie	27	1,4%	20	0,9%	-25,9%
Total Bourgogne	42	2,1%	54	2,4%	28,6%
Total Bretagne	68	3,4%	77	3,4%	13,2%
Total centre	71	3,6%	82	3,6%	15,5%
Total Champagne Ardenne	38	1,9%	40	1,8%	5,3%
Total Corse	7	0,4%	7	0,3%	0,0%
Total DOM TOM	16	0,8%	18	0,8%	12,5%
Total Franche Comté	32	1,6%	38	1,7%	18,8%
Total Haute - Normandie	52	2,6%	66	2,9%	26,9%
Total Ile de France	577	28,9%	618	27,3%	7,1%
Total Ile de France II	131	6,6%	148	6,5%	13,0%
Total Languedoc Roussillon	109	5,5%	121	5,3%	11,0%
Total Limousin	17	0,9%	19	0,8%	11,8%
Total Lorraine	59	3,0%	67	3,0%	13,6%
Total Midi Pyrénées	103	5,2%	117	5,2%	13,6%
Total Nord Pas de Calais	84	4,2%	101	4,5%	20,2%
Total Pays de la Loire	69	3,5%	75	3,3%	8,7%
Total PACA	170	8,5%	217	9,6%	27,6%
Total Picardie	54	2,7%	57	2,5%	5,6%
Total Poitou Charente	62	3,1%	66	2,9%	6,5%
Total Rhône Alpes	186	9,3%	218	9,6%	17,2%
Total SCP France	1997	100,0%	2267	100,0%	13,5%

Source Dacs Ministère de la justice – 1^{er} janvier 2004

Première catégorie de groupement en termes d'effectif, les Sociétés Civile Professionnelles, SCP, qui ont vu leur nombre augmenter de seulement de 13,5 %, en huit ans, soit 1,7 % d'augmentation moyenne annuelle, voient l'écart avec les SEL se réduire. Seule, la Basse-Normandie enregistre une évolution assez fortement négative (-25,9 %). Quelques régions connaissent une quasi stabilité de leur effectif : ce sont la Corse, la Champagne-Ardenne, l'Île de France et les Pays de la Loire.

À l'inverse, les régions qui enregistrent les plus forts taux d'évolution sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : la région PACA (27,6 %), la région Rhône-Alpes (17,2 %), et, dans une moindre mesure car portant sur des effectifs de l'ordre de 100, le Nord-Pas-de-Calais, et l'Aquitaine. L'Île de France perd 1,6 point de part relative et ne représente que 27,3 % des SCP en 2004, tandis que la région PACA gagne 1,1 point.

LES SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL

SELARL

	1997	Part régionale en 1997	2004	Part régionale en 2004	Evolution 2004/1997
Total Auvergne	4	1,0%	14	1,2%	250,0%
Total Aquitaine	18	4,3%	47	4,1%	161,1%
Total Auvergne	3	0,7%	8	0,7%	166,7%
Total Basse-Normandie	1	0,2%	6	0,5%	500,0%
Total Bourgogne	6	1,4%	13	1,1%	116,7%
Total Bretagne	14	3,3%	42	3,7%	200,0%
Total Centre	7	1,7%	21	1,8%	200,0%
Total Champagne Ardenne	8	1,9%	15	1,3%	87,5%
Total Corse	0	0,0%	2	0,2%	
Total DOM TOM	18	4,3%	43	3,7%	138,9%
Total Franche Comté	4	1,0%	5	0,4%	25,0%
Total Haute-Normandie	10	2,4%	27	2,4%	170,0%
Total Ile de France	141	33,7%	437	38,1%	209,9%
Total Ile de France II	15	3,6%	55	4,8%	266,7%
Total Languedoc Roussillon	12	2,9%	31	2,7%	158,3%
Total Limousin	0	0,0%	6	0,5%	
Total Lorraine	4	1,0%	14	1,2%	250,0%
Total Midi-Pyrénées	16	3,8%	30	2,6%	87,5%
Total Nord Pas de Calais	9	2,2%	39	3,4%	333,3%
Total Pays de la Loire	16	3,8%	33	2,9%	106,3%
Total PACA	28	6,7%	74	6,4%	164,3%
Total Picardie	6	1,4%	19	1,7%	216,7%
Total Poitou Charente	15	3,6%	28	2,4%	86,7%
Total Rhône Alpes	78	18,7%	194	16,9%	148,7%
Total SELARL France	418	100,0%	1148	100 %	174,6%

Les Sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée, SELARL, représentent 85,4 % des SEL et constituent le deuxième effectif des groupements, ce sont les SELARL qui connaissent la plus forte progression. Les évolutions observées, de 1997 à 2004, au niveau des régions sont très fortes et toutes positives. Mis à part 5 régions, tous les taux de croissance enregistrés comprennent 3 chiffres. Cependant, seulement deux régions ont un effectif supérieur à 100, l'Ile de France et la région Rhône-Alpes. Excepté la Basse-Normandie qui enregistre le plus fort taux de croissance (500 %), mais dont l'effectif est très faible, les plus forts taux de croissance observés sont ceux de la Picardie (216,7 %), de l'Ile-de-France II (266,7 %), le Nord-Pas-de-Calais (333,3 %) et l'Auvergne (250 %). L'Ile-de-France voit sa part relative augmenter fortement, en 2004 la région représente 38,1 %. Inversement, la part relative de la région Rhône-Alpes diminue de 1,8 point et ne représente plus, en 2004, que 16,9 %.

SELAFA

	1997	Part régionale 1997	2004	Part régionale 2004	Evolution 2004/ 1997
Total Alsace	3	2,3%	5	2,7%	66,7%
Total Aquitaine	3	2,3%	8	4,3%	166,7%
Total Auvergne	4	3,0%	8	4,3%	100,0%
Total Haute Normandie	1	0,8%	3	1,6%	200,0%
Total Bourgogne	0	0,0%	8	4,3%	
Total Bretagne	10	7,6%	13	6,9%	30,0%
Total Centre	1	0,8%	3	1,6%	200,0%
Total Champagne Ardenne	0	0,0%	1	0,5%	
Total Corse	1	0,8%	0	0,0%	
Total DOM TOM	1	0,8%	2	1,1%	100,0%
Total Franche Comté	0	0,0%	1	0,5%	
Total Haute-Normandie	5	3,8%	4	2,1%	-20,0%
Total Ile de France	51	38,6%	64	34,0%	25,5%
Total Ile de France II	3	2,3%	6	3,2%	100,0%
Total Languedoc Roussillon	4	3,0%	1	0,5%	-75,0%
Total Limousin	0	0,0%	2	1,1%	
Total Lorraine	2	1,5%	6	3,2%	200,0%
Total Midi Pyrénées	3	2,3%	8	4,3%	166,7%
Total Nord Pas de Calais	2	1,5%	6	3,2%	200,0%
Total Pays de la Loire	7	5,3%	4	2,1%	-42,9%
Total PACA	3	2,3%	2	1,1%	-33,3%
Total Picardie	1	0,8%	2	1,1%	100,0%
Total Poitou Charente	2	1,5%	3	1,6%	50,0%
Total Rhône Alpes	28	21,2%	34	18,1%	21,4%
Total SELAFA France	132	100,0 %	188	100,0%	42,4%

Source Dacs Ministère de la justice – 1^{er} janvier 2004

Les Sociétés d'exercice libéral à forme anonyme, SELAFA, représentent 14 % des SEL, la croissance observée est beaucoup moins spectaculaire que pour les SELARL (42,4 %), il est vrai que cette structure mobilise des capitaux plus importants et contraint à des règles comptables plus lourdes. Quatre régions enregistrent une croissance négative, il s'agit de : la Corse, la Haute-Normandie, le Languedoc - Roussillon, les Pays de la Loire et la région PACA. Mis à part l'Île de France et la région Rhône-Alpes, les effectifs des régions sont peu élevés, les taux observés sont donc à relativiser. En 1997, quatre régions ne comptaient aucune SELAFA. En 2004, seule la Corse n'en compte plus. A noter que la Bretagne qui concentre 2,3 % de l'effectif des avocats concentre 6,9 % des SELAFA.

Les deux régions dont l'effectif était le plus élevé en 1997, voient leur part relative diminuer. Ainsi, l'Île-de-France perd plus de 4 points et la région Rhône Alpes plus de 3 points. En 1997, quatre régions ne comptaient aucune SELAFA, il n'y en a plus qu'une en 2004. L'effectif des SELAFA est donc mieux réparti sur l'ensemble du territoire.

A noter que, au sein des régions les SELAFA sont fortement concentrées au niveau des barreaux des capitales ou principales agglomérations régionales telles que : Marseille, Bordeaux, Caen, Strasbourg, Rennes, notamment.

Autres SEL

En 2004, force est de constater que l'effectif des Sociétés d'exercice libéral en commandite par action, SELCA, reste extrêmement faible, bien qu'en légère augmentation, ce type de structure restant peu adapté à l'exercice de la profession.

Ce n'est pas le cas des SELAS. Cette forme juridique récente instituée par la Loi N°94-1 du 3 janvier 1994, rendue accessible en 1999 (Loi du 2 juillet) aux personnes physiques tout en réduisant le capital minimum, connaît un certain succès, comme l'atteste le taux de croissance 2004/2003 de 73,5 %. De façon générale, cette structure est très appréciée des entrepreneurs qui y voient une structure souple bien adaptée au développement tout en ayant des obligations comptables moins contraignantes que les sociétés anonymes.

Associations

	1997	Part régionale 1997	2004	Part régionale 2004	Evolution 2004/ 1997
Total Alsace	50	0,07962	45	6,8%	-10,0%
Total Aquitaine	24	3,8%	22	3,3%	-8,3%
Total Auvergne	10	1,6%	8	1,2%	-20,0%
Total Basse-Normandie	24	3,8%	26	3,9%	8,3%
Total Bourgogne	3	0,5%	4	0,6%	33,3%
Total Bretagne	22	3,5%	17	2,6%	-22,7%
Total Centre	5	0,8%	4	0,6%	-20,0%
Total Champagne Ardenne	11	1,8%	6	0,9%	-45,5%
Total Corse	10	1,6%	7	1,1%	-0,3 %
Total DOM TOM	11	1,8%	6	0,9%	-45,5%
Total Franche Comté	6	1,0%	2	0,3%	-66,7%
Total Haute-Normandie	3	0,5%	3	0,5%	0,0%
Total Ile de France	272	43,3%	321	48,4%	18,0%
Total Ile de France II	29	4,6%	38	5,7%	31,0%
Total Languedoc Roussillon	9	1,4%	7	1,1%	-22,2%
Total Limousin	2	0,3%	2	0,3%	0,0 %
Total Lorraine	28	4,5%	22	3,3%	-21,4%
Total Midi-Pyrénées	5	0,8%	4	0,6%	-20,0%
Total Nord Pas de Calais	31	4,9%	26	3,9%	-16,1%
Total Pays de Loire	22	3,5%	11	1,7%	-50,0%
Total PACA	54	8,6%	98	14,8%	81,5%
Total Picardie	7	1,1%	5	0,8%	-28,6%
Total Poitou Charente	10	1,6%	6	0,9%	-40,0%
Total Rhône-Alpes	9	1,4%	11	1,7%	22,2%
Total Association France	628	100,0%	663	100,0 %	5,6%

Source Dacs Ministère de la justice – 1^{er} janvier 2004

Troisième effectif des groupements, les associations représentent 15 % des groupements en 2004, contre 19 % en 1997. Leur nombre a augmenté modestement de seulement 5,6 % en huit ans. Certes, il y a des associations dans toutes les régions mais les effectifs régionaux sont faibles et dans 16 régions on constate une évolution négative de l'effectif, voire fortement négative, sur la période d'observation. C'est le cas des Pays-de-la-Loire (-50 %) et du Nord-Pas-de-Calais (-16 %). Contrairement à ce que l'on observe pour les autres groupements, l'Ile-de-France concentre une partie de plus en plus importante de l'effectif : 48,4 % en 2004, contre 43,3 % en 1997, ce phénomène concerne aussi les départements situés autour de la capitale, (+1 point pour l'Ile-de-France II). Quand on regarde dans le détail les régions, on constate que les associations sont fortement concentrées au niveau des barreaux des capitales ou principales agglomérations régionales telles que : Marseille, Aix en Provence, Caen, Strasbourg, Rennes, ... Le fait de ne pouvoir appartenir qu'à une seule association à la fois explique sans doute cela.

EURL, partnerships, et autres sociétés

L'effectif des EURL est en recul de 14 %. Seulement 6 régions en dénombrent dans leurs effectifs. Ce sont : la Bretagne, les DOM-TOM, l'Ile-de-France, la PACA, et Rhône-Alpes. Les effectifs sont très faibles et varient peu quelque soit la région. C'est la région Rhône Alpes qui concentre l'effectif le plus important (33 %), l'Ile-de-France ne comptant que pour 14,8 %, essentiellement grâce aux départements de la couronne.

Les sociétés en participation, dont l'effectif est déjà très faible sont en repli de 3,1 %, et il n'y a guère qu'en Ile-de-France et, notamment, dans la grande couronne de la capitale que l'effectif augmente (44,4 % en huit ans).

En ce qui concerne les partnerships, et les autres sociétés étrangères, ce type de structure ne concerne que la Région Ile-de-France, plus exactement Paris, à l'exception du barreau de Rouen en Haute-Normandie qui compte un groupement de ce type.

III – Structures d'exercice – Comparaisons interprofessions

L'activité des avocats est double et se répartit entre conseil juridique et actions judiciaires. Cela nous a amené à regarder quelles sont les structures d'exercice utilisées par les professions qui se rapprochent le plus de la profession d'avocat. En premier lieu, notre regard s'est porté sur les professions juridiques dans leur ensemble, dans un second temps, vers les professions du chiffre et, troisièmement, vers le secteur du conseil d'entreprise. Plus que les effectifs eux-mêmes qui varient beaucoup d'un secteur d'activité à l'autre, ce sont les parts respectives de chacune des structures d'exercice que nous allons comparer. Les structures d'exercice prises en compte ci-après sont celles définies par l'INSEE dans ses statistiques. Ce sont les mêmes catégories qui sont également utilisées par la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services du Ministère de l'économie et des finances (DEcas). Elles ne recoupent donc pas exactement celles décrites au chapitre II. Ces données s'appuient sur les informations transmises à l'INSEE notamment par les greffes des tribunaux de commerce, les chambres de métier, l'URSSAF. Au-delà, il aurait été intéressant de pouvoir comparer les différences entre les modes d'exercice libéral ou salarié, mais l'Observatoire ne dispose pas actuellement de ces données.

Effectif	Activités juridiques	Activités comptables	Activités conseil en gestion
EI	35847	8642	23386
SCP	6417	89	17
EUURL	63	695	3992
SELRL	1138	118	16
aSARL	568	6582	28697
SA	253	3027	2542
SDF	603	32	37
SNC	9	18	334
autre	607	300	2782
Total	45505	19503	61803

Source DEcas – INSEE – janvier 2004

en %	Activités juridiques	Activités comptables	Activités conseil en gestion
EI	78,8%	44,3%	37,8%
SCP	14,1%	0,5%	0,0%
EUURL	0,1%	3,6%	6,5%
SELRL	2,5%	0,6%	0,03%
aSARL	1,2%	33,7%	46,4%
SA	0,6%	15,5%	4,1%
SDF	1,3%	0,2%	0,1%
SNC	0,02%	0,1%	0,5%
autre	1,3%	1,5%	4,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Le nombre d'entreprises d'un secteur à l'autre varie considérablement. Les activités de conseil pour les affaires et la gestion (code NAF 741 G), arrivent naturellement et largement en tête avec plus de 61 000 entreprises recensées en 2004. Dans ce secteur on distingue 15 domaines de compétence différents et notamment : stratégie et politique d'entreprise, marketing et commercial, production et logistique, ressources humaines, finances, management de projets, qualité, communication¹ autant d'activités qui ne sont pas réglementées ni soumises à un numerus clausus comme c'est le cas pour les notaires, même si chaque profession a développé son propre code de conduite ou code d'honneur.

Les activités juridiques (code NAF 741 A) regroupent 45505 entreprises en 2004, pour seulement quatre types d'activités libérales : les avocats, largement majoritaires, les avoués les notaires, les huissiers de justice, les commissaires priseurs.

Les activités comptables (code NAF 741 C) ont un effectif plus réduit : 19503 entreprises dénombrées en 2004. Elles comprennent l'enregistrement des opérations comptables courantes et l'établissement des comptes annuels pour lesquels elles ont le monopole, l'examen et la certification des comptes et du bilan, les services d'audit, les activités de centre de gestion agréés, le conseil fiscal et les experts-comptables, mais ne recouvrent pas l'ingénierie financière, le recouvrement de factures qui rentrent dans le champ du secteur 741 G. La section 741 G a un

¹ Classification de l'Office professionnel de qualification des conseils en management (OPQCM)

effectif d'entreprise plus de trois fois plus élevé que celle du chiffre et de 1,4 fois plus élevée que celle du juridique.

Toute comparaison s'entend en gardant présent à l'esprit ces différences et les contraintes réglementaires plus ou moins importantes qui existent d'un secteur à l'autre.

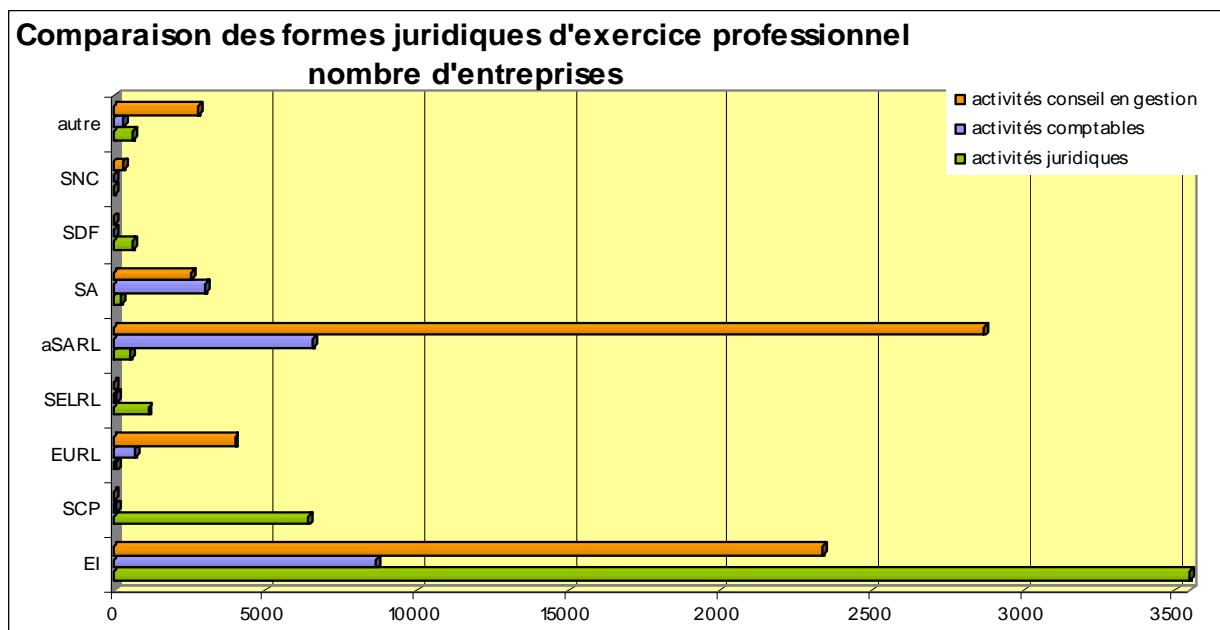
De même, ces professions se sont organisées et structurées à des rythmes différents au cours des décennies et siècles passés et les observations aujourd'hui sont à apprécier à la lumière de ces évolutions.

Quelques dates

Pour le lecteur non averti, rappelons quelques dates à propos de ces professions. Pour les professions du chiffre, la classification professionnelle encore reconnue à l'heure actuelle a été instaurée en 1881 par la Société de comptabilité de France et l'ordre des experts-comptables est apparu dans sa forme actuelle en 1945. L'ordonnance du 19 septembre 1945 autorisant les professionnels à constituer des sociétés civiles sous certaines conditions.

Pour le commissariat aux comptes, c'est en 1867 en pleine révolution industrielle que la loi institue le Commissaire de sociétés. En 1935, du fait des scandales financiers, leurs pouvoirs sont élargis. Après la guerre, la Loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales opère une réforme importante du commissariat aux comptes et en 1969 un décret institue la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Force est de constater le décalage existant avec la structuration de la profession d'avocat puisque pour celle-ci l'institution nationale a été créée il y a 15 ans. En effet, le Conseil National des Barreaux, établissement d'utilité publique a été institué par la loi du 31 décembre 1990. En ce qui concerne les structures d'exercice, hormis les associations dont l'origine est ancienne et dont les règles ont été précisées en 1971, on relève que les SCP ont été introduites en 1966 et les SEL en 1990.



Source DEcas - INSEE - janvier 2004

La comparaison brute des formes juridiques sur les trois types d'activité met en évidence l'importance numéraire des entreprises individuelles, celle des SARL et des SA pour les professions du chiffre et du conseil en gestion et celle des SCP pour les professions juridiques. Ce dernier point ayant été souligné dans le chapitre II de cette étude.

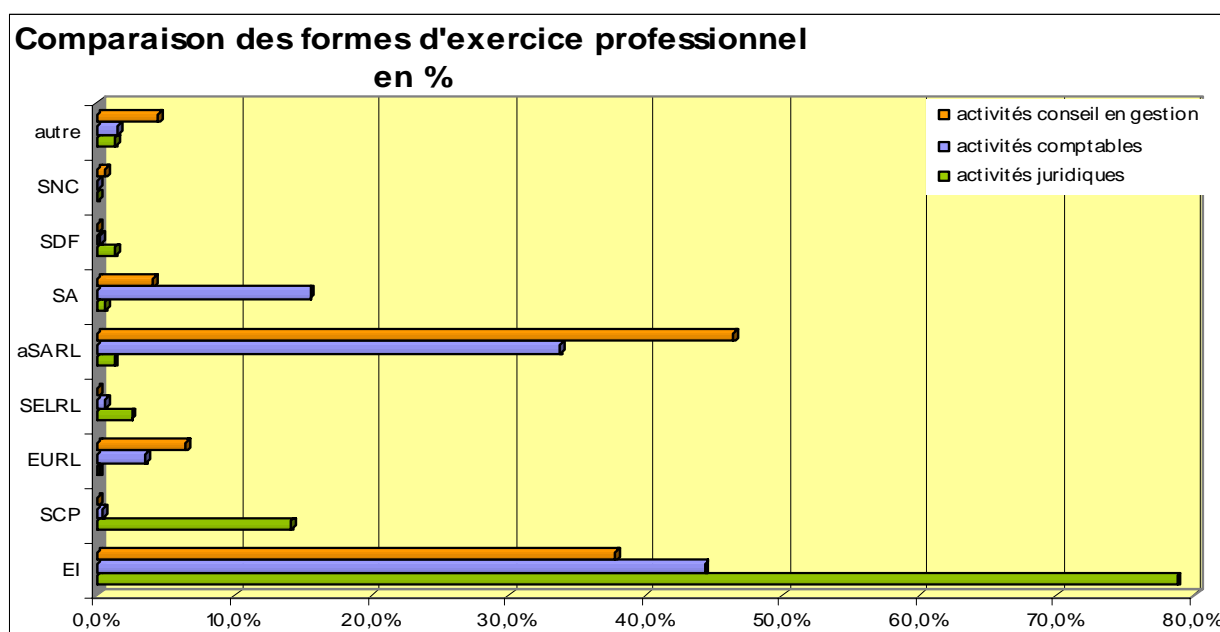
L'examen des pourcentages obtenus par les différentes formes juridiques au sein de chaque secteur nous permet d'appréhender plus finement la cartographie « entrepreneuriale » de chaque secteur.

Ainsi, l'entreprise individuelle est deux fois plus pratiquée par les professions juridiques que par celles du conseil en gestion et les activités comptables. Les sociétés de fait (SDF) sont aussi plus nombreuses dans ce secteur.

Les SCP restent une spécificité du secteur juridique et en particulier de l'exercice de la profession d'avocat. Cette dernière représentant, selon l'INSEE, environ les deux tiers des entreprises du secteur.

Les activités comptables en proportion enregistrent un fort taux d'entreprises de type SA ou SARL, pour les activités de type comptable ou conseil en gestion, on voit que les activités relevant du code NAF 741 G comptent beaucoup de SARL. En effet, mis à part quelques très grands groupes internationaux tels Mc Kinsey, Accenture, Price Waterhouse Coopers, ce secteur regroupe énormément de consultants qui travaillent seuls. D'ailleurs si l'on regarde le taux d'EURL on constate qu'il est également plus élevé pour le conseil en gestion que dans les autres secteurs.

Le faible Taux de SA ou SARL dans les activités juridiques s'explique par le fait que ces formes juridiques sont interdites aux avocats. Seules subsistent les structures créées par des anciens conseils juridiques qui n'ont pas encore muté en SEL.

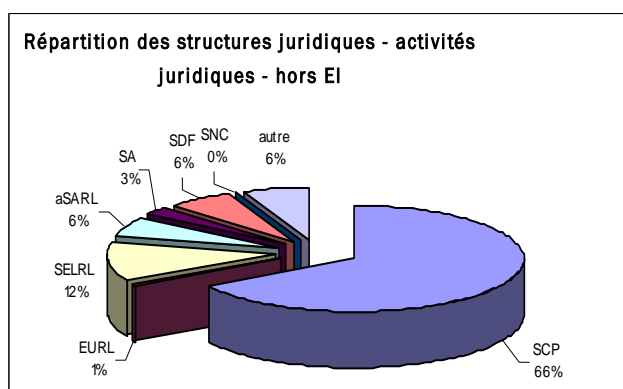


Source DEcas - INSEE - janvier 2004

III a - Activités juridiques

2004	Part du total
Entreprises Individuelles	78,78%
SNC	0,02%
SCP	14,1 %
SA	0,6%
SELARL	2,50%
EURL	0,14%
Autres SARL	1,25%
Autres et Soc.de fait	16,64%
Total effectif du secteur juridique	45505

Source DEcas - INSEE - janvier 2004



Le secteur des activités juridiques est composé à 78 % par des entreprises individuelles. A noter que, l'effectif des avocats recensé par l'INSEE ne recoupe pas exactement l'effectif publié par le Ministère de la justice, les sources d'informations n'étant pas les mêmes.

Il nous est apparu intéressant de voir quelle était la répartition des structures sans prendre en compte les entreprises individuelles (graphe ci-dessus).

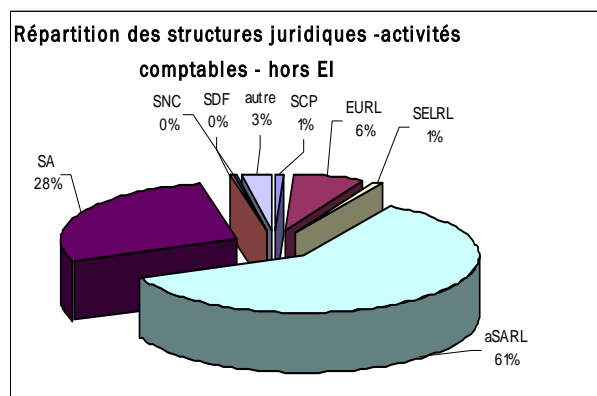
Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée représentent 12 % de l'effectif, les autres SARL, la moitié (6 %) les SA seulement 3 %. Le taux atteint par les SCP est de 66 %. Les taux observés par les SELARL et les SCP sont proches de ceux observés au chapitre II. Concernant les SEL les données de l'INSEE sont moins détaillées que celles du Ministère de la Justice car l'approche statistique est plus générale. C'est dans ce secteur que l'on trouve la plus forte proportion de SELARL, ce pourcentage n'est que de 1 % dans le secteur comptable et de 0 % pour celui de la gestion d'entreprise.

Comme cela a été précisé précédemment, les faibles taux observés par les structures d'exercice de type SA ou SARL, s'expliquent notamment par le fait que les avocats représentent 70 % de l'effectif de ce secteur d'activité et que l'exercice de la profession sous la forme d'une SARL, SAS ou SA leur est interdit. Seuls des cabinets des anciens conseillers juridiques n'ayant pas muté après la fusion peuvent avoir cette forme juridique.

III b - Activités comptables

2004	Part du total
Entreprises Individuelles	44,3%
SNC	0,1%
SCP	0,5%
S A	15,5%
SELARL	0,6%
EURL	3,6%
autres SARL	33,75%
Autres struc. et sociétés de fait	1,8%
Total effectif du secteur d'activité	19503

Source DEcas - INSEE - janvier 2004

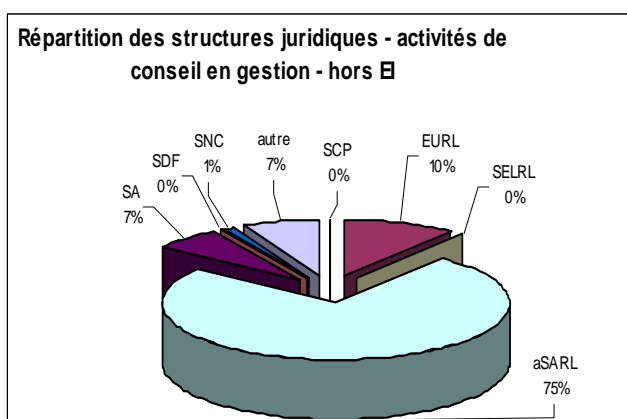


Les activités comptables, NAF 741 C, comprennent 44 % d'entreprises individuelles, taux très inférieur à celui constaté dans les activités juridiques. En contrepartie, la proportion d'EURL est élevée en comparaison avec les deux autres secteurs d'activité. Cette branche professionnelle a commenté il y a déjà longtemps à se structurer. Le tissu « entrepreneurial » est assez bien diversifié de façon à répondre aussi bien aux besoins des TPE² qu'à ceux des PME ou des grands comptes. On ne s'étonnera donc pas que le pourcentage de Sociétés Anonymes soit particulièrement élevé, 15,5 %, cette forme de structure juridique étant celle où les obligations de transparence sont les plus fortes. La proportion de sociétés à responsabilité limitée est encore plus élevée et s'établit en 2004, à 38 %. Les catégories SA, aSARL et EURL représentent, à elles seules, 95 % des formes juridiques utilisées par les comptables c'est 3 % de plus que dans le secteur 741G. A l'inverse, la proportion de SNC ou de SCP est dans ce secteur extrêmement faible.

III c - Activités de conseil en management et gestion des entreprises

2004	Part du total
Entreprises Individuelles	37,8%
SNC	0,5%
SCP	0,0%
SA	4,1%
SELARL	0,03%
EURL	6,5%
SARL	46,4%
Autres. et Soc.de fait	5,2%
Total effectif du secteur d'activité	61 803

INSEE - 1^{er} Janvier 2004



Les activités de conseil en gestion (NAF 741 G) est le secteur qui est le plus structuré des trois activités servant de base à la comparaison, c'est aussi celui qui couvre le domaine d'activité le plus vaste. L'effectif de référence est aussi le plus élevé. On ne s'étonnera donc pas que les entreprises individuelles ne représentent que 38 % des structures d'exercice. En contrepartie, le pourcentage

² TPE : Très petites entreprises

d'EURL de 6,5 % montre que la dimension individuelle est bien présente mais sous une forme plus « entrepreneuriale » que libérale. Ce secteur est caractérisé par la co-existence de très grands groupes internationaux (les « Big Four ») généralement cotés en Bourse et employant de nombreux salariés, avec d'autre part, de très nombreuses sociétés de taille modeste, voire des TPE. Dans ce secteur les SA représentent 4 % des structures d'exercice si l'on considère les EI et 7 % des groupements. Les structures d'exercice mobilisant des capitaux à responsabilité limitée représentent 92 % des groupements (52 %) constituant la catégorie la plus répandue. Les effectifs des SCP et des SNC n'atteignent même pas 1 % de l'effectif total.

III d – Structure comparée des chefs d'entreprises individuelles (activités juridiques et comptables)

Région	Secteur d'activité	Entreprises individuelles en %	% entrepreneurs individuels femmes	Age moyen entrepreneurs individuels femmes	Age moyen entrepreneurs individuels hommes	Age moyen des entrepreneurs individuels
Alsace	Activités juridiques	82,6	39,8	39,6	47,5	44,4
	Activités comptables	44,9	12,9	46,2	51,1	50,5
Aquitaine	Activités juridiques	74	42,8	41,3	48,5	45,4
	Activités comptables	47	19,9	46,4	51	50,1
Auvergne	Activités juridiques	74,4	38,6	41,3	49,6	46,3
	Activités comptables	40	15,2	53,5	53,3	53,4
Basse-Normandie	Activités juridiques	72	35,9	41,1	49,3	46,4
	Activités comptables	49,5	15	47,3	54,4	53,3
Bourgogne	Activités juridiques	68,6	38,4	39,9	49,5	45,8
	Activités comptables	39,9	23,1	47,4	53,7	52,2
Bretagne	Activités juridiques	67,9	37,2	39,1	47	44
	Activités comptables	42,1	8,7	45,8	52,3	51,7
Centre	Activités juridiques	65,7	37	39,4	48,7	45,3
	Activités comptables	43,1	22,1	45,6	53,4	51,4
Champagne Ardenne	Activités juridiques	67,4	37,6	40	48,4	45,2
	Activités comptables	41,7	12,9	47,1	54,9	53,9
Corse	Activités juridiques	80,8	40,1	41,2	49,4	46,1
	Activités comptables	45,9	16	43,4	48	47,3
Franche-Comté	Activités juridiques	65,9	39,3	42,1	48,6	46,1
	Activités comptables	38,9	14,6	47,9	54,7	53,7
Haute-Normandie	Activités juridiques	67,5	40,3	39,2	48,3	44,6
	Activités comptables	45	12,5	42,7	53,6	52,2
Ile de France	Activités juridiques	85,7	46,3	39,3	46,3	43,1
	Activités comptables	51,1	17	50,1	54,8	54
Languedoc-Roussillon	Activités juridiques	71,7	42,8	39,4	45,8	43,1
	Activités comptables	43,2	16,5	46,4	51,8	50,9
Limousin	Activités juridiques	76,5	40,9	41,5	48,4	45,6
	Activités comptables	44,7	6,3	47	54,1	53,6
Lorraine	Activités juridiques	72,8	38,9	40	47,7	44,7
	Activités comptables	39,6	17,8	47,7	54,1	53
Midi-Pyrénées	Activités juridiques	74,1	43,4	40,2	48,3	44,8
	Activités comptables	49,4	14,2	45,6	52	51,1
Nord-Pas-de-Calais	Activités juridiques	68,2	38,7	40,1	46,6	44,1
	Activités comptables	43,3	6,7	46,2	52,5	52,1
PACA	Activités juridiques	80,6	43,6	41	47,5	44,7
	Activités comptables	44,8	17,9	47,5	52,2	51,4
Pays de la Loire	Activités juridiques	71,3	36	39,1	45,4	43,2
	Activités comptables	37,9	10,8	50,7	53,4	53,1
Picardie	Activités juridiques	71,2	35,2	39,4	48,8	45,4
	Activités comptables	36	13,3	46,1	53,2	52,2
Poitou-Charente	Activités juridiques	63,9	38,8	41,4	50,3	46,8
	Activités comptables	37,7	12	49,4	54,1	53,5
Rhône-Alpes	Activités juridiques	73,1	44,2	38,5	46,4	42,9
	Activités comptables	38,1	13,7	47,6	52,5	51,8

Source DEcas – INSEE – janvier 2004

Comme au chapitre précédent, la comparaison, région par région, des activités juridiques et comptables dans leur dimension individuelle permet de vérifier ce qui a été observé à l'échelle nationale : un pourcentage plus élevé d'entreprises individuelles dans les activités juridiques que dans les activités comptables. L'écart entre les deux secteurs d'activité est important et varie selon les régions de 22 à 35 points de différence.

Dans les deux cas, c'est en Ile-de-France que l'on observe les plus hauts pourcentages d'entreprises individuelles.

La proportion d'entrepreneurs femmes est très inférieure dans les activités comptables où certaines régions comme la Bretagne ou le Nord-Pas-de-Calais affichent des scores inférieurs à 10 %, alors que le minimum enregistré pour les professions juridique est 35,2 % en région Picardie.

Dans toutes les régions, les âges moyens des entrepreneurs individuels sont plus élevés pour les professions comptables que pour les juristes. L'écart entre les deux varie de 1,2 ans en Corse à 10,9 ans en Ile-de-France.

Dans les deux secteurs, l'âge moyen des entrepreneurs individuels femmes est moins élevé que celui des hommes. C'est en région Rhône-Alpes que l'on trouve l'âge moyen minimum pour les femmes (38,5 ans), l'âge moyen le plus élevé étant relevé en Franche-Comté (42,1 ans) pour les professions juridiques.

Et pour les professions comptables, l'âge moyen pour les femmes dépasse les 50 ans dans trois régions : en Ile-de-France, en Pays-de-la-Loire, et c'est en Auvergne que l'on trouve l'âge moyen maximum (53,5 ans). Pour les hommes l'âge moyen dépasse 50 ans dans toutes les régions sauf en Corse.

L'écart entre les âges moyens des hommes et des femmes est plus important dans les professions juridiques que dans les activités comptables du fait de l'âge moyen plus élevé des femmes dans les professions comptables. De ce fait, l'écart entre hommes et femmes dans les activités juridiques varie de 6 à 9 ans. Dans les professions comptables, l'écart est plus grand entre hommes et femmes et varie de 2 à 7,8 ans, sauf en Auvergne, où la situation est inversée, l'âge moyen des femmes étant plus élevé que celui des hommes de quelques mois.
